Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260213-2026DC003-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 FEVRIER 2026

N° 2026DC/003 – Feuillet 1

Date de convocation : 6 février 2026

Membres en exercice : 57	Présents : 41	Votants : 48

Attribution d'un fonds de soutien aux itinéraires cyclables à la Commune de Crac'h

L'an deux mille vingt-six, le treize février à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, espace les Hermines à PLUMERGAT.

Etaient présents : Julien BASTIDE, Karine BELLEC, Katia BONNEC, Sandrine CADORET, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Dominique DE WIT, Stéphanie DOYEN, Marie DUBOIS, Amélie FUSIL-de ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Nathalie GUEMY, Marie-Pierre HELOU, Lionel HERVE, Diane HINGRAY, Claude JARNO, Jean-Pierre KERBART, Philippe KERZERHO, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Pascal LE JEAN, Marie-Françoise LE JOSSEC, Sophie LEMOULINIER, Olivier LEPICK, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jean-Yves MAHEO, Claire MASSON, Yves NORMAND, Sylvie OLLIVIER, Dominique OLLIVIER-FRANKEL, François POMMOIS, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, François SERMIER, Arnaud THOMAZO.

Absents ayant donné pouvoir : Hélène CODA POIREY à Philippe LE RAY, Christelle JAFFRE-DANET à Claude JARNO, Pierrick KERGOSIEN à Sophie LEMOULINIER, Benoit LE ROL à MASSON claire, Marc MAHE à Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX à Fabrice ROBELET, Franck VALLEIN à Roland GASTINE.

Absents excusés : Annie AUDIC, Hervé CAGNARD, Gildas GOUARIN, Guy HERCEND, Anne LE CORVEC, Ronan LE DELEZIR, Fabien LE PALLEC, Patrick LE ROUX, Katia SCULO.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Commune de Crac'h a présenté un dossier détaillé de demande de fonds de soutien pour la réalisation d'aménagements dans le cadre du schéma cyclable communautaire comme suit :

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260213-2026DC003-DE

Commune	Délibération Commune	Projet	Coût projet HT	Part Commune	Part Communauté de communes
CRACH	15/12/2025	Aménagements cyclables axe 64 du schéma cyclable intercommunal – Connexion entrée de la Ville de Crac'h	7 203,60 €	3 601,80 €	**3 601,80 €**

Cette demande est conforme aux conditions de versement en ce qu'elle :
- concerne la réalisation d'un aménagement cyclable de niveau D - axe structurant d'intérêt intercommunal en agglomération, axe n°64 Crac'h – Le Chat Noir,
- a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal approuvant le plan de financement,
- laisse apparaître un reste à charge pour la Commune de 50%, déduction faite des subventions à percevoir.

Il appartient, dès lors, au Conseil communautaire d'approuver l'attribution d'un fonds de soutien.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2024DC/083 du Conseil communautaire en date du 21 juin 2024 relative à la mise à jour du schéma cyclable communautaire ;

Vu la délibération n°2024DC/084 du Conseil communautaire en date du 21 juin 2024 relative au règlement des fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables ;

Vu le dossier conforme déposé par la Commune de Crac'h ;

Après avoir entendu le rapport de M. Fabrice ROBELET, Vice-président délégué aux infrastructures et aux mobilités ;

Sur proposition du Bureau en date du 30 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- d'autoriser le versement, sous la forme d'un fonds de concours, d'un fonds de soutien à l'investissement des itinéraires cyclables à hauteur de 3 601,80 € à la Commune de Crac'h ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : 18 FEV. 2026

La secrétaire de séance,

Sandrine CADORET

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY